



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 16 décembre 2016

Sécurité routière : Vigilance renforcée sur les routes d'Ille-et-Vilaine à l'occasion des départs en vacances scolaires et des fêtes de Noël

En prévision des importants flux de circulation attendus en ce premier week-end de congés scolaires, ainsi que des fêtes de Noël, les opérations de prévention et de contrôles des forces de l'ordre seront renforcées sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier du département.

Les contrôles viseront les comportements irresponsables et dangereux, très souvent à l'origine des accidents, tels que les excès de vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants, l'usage du téléphone au volant, le non port de la ceinture de sécurité à l'avant ou à l'arrière ainsi que le non respect des règles de priorité.

La route ne fait pas de cadeaux. Ne gâchez pas la fête, respectez le code de la route.

Quelques conseils pour ne pas gâcher la fête :

- Prenez un départ « reposé » et restez vigilant, notamment en observant des pauses régulières (toutes les 2 heures), la fatigue étant un facteur « accidentogène » fréquemment relevé dans les accidents mortels de la circulation routière.
- Respectez les limitations de vitesses et les distances de sécurité.
- Au moindre doute, n'hésitez pas à auto-évaluer votre alcoolémie en vous assurant, au moyen d'un éthylotest, de votre aptitude à la conduite.
- Avant de prendre la route, informez-vous des prévisions météorologiques, des conditions de circulation et de l'état des routes en consultant les sites : www.bison-fute.gouv.fr et www.meteofrance.fr
- Vérifiez l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation sans oublier les phares antibrouillard (avoir à bord des ampoules de rechange), vérifiez l'état des balais d'essuie-glace, nettoyez le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer : munissez-vous du nécessaire pour essuyer et désembuer les vitres.
- Vérifiez également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que d'un triangle de pré signalisation homologué. Ces deux éléments sont obligatoires.

Plus d'informations sur : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Contact presse :

Morgane Moulin (Préfecture) : 02.99.02.11.83